



**PRESTATIONS D'ENTRETIEN
LINGE PLAT / LINGE RESIDENTS / VETEMENTS DE
TRAVAIL**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

06/07/2026 à 17h30

Marché public passé selon la procédure adaptée.

En application du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique article R 2123-1.

MARCHE RESERVE ARTICLE R 2113-7.



SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|---|
| ARTICLE 1 : | OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| ARTICLE 2 : | TYPE DE MARCHE | 3 |
| ARTICLE 3 : | CONDITION DE LA CONSULTATION | 3 |
| | 3.1. Mode de consultation | 3 |
| | 3.2. Solution de base | 3 |
| | 3.3. Variantes | 3 |
| | 3.4. Modification de détail au dossier de consultation | 3 |
| | 3.5. Délai de validité des offres | 4 |
| ARTICLE 4 : | DUREE DU MARCHE | 4 |
| ARTICLE 5 : | ORGANISATION DE LA CONSULTATION | 4 |
| | 5.1. Dossier de consultation des entreprises | 4 |
| | 5.1.1. Contenu | 4 |
| | 5.1.2. Conditions de retrait | 4 |
| | 5.2. Modalités de remise des offres | 4 |
| | 5.3. Contenu des offres | 5 |
| ARTICLE 6 : | JUGEMENT DES OFFRES | 6 |
| ARTICLE 7 : | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | 7 |



ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la fourniture des prestations d'entretien relatives aux :

- Linge des résidents
- Linge plat de la résidence
- Vêtements de travail des collaborateurs

ARTICLE 2 – MARCHÉ RESERVE

En référence à l'article R.2113-7 du décret n°2018-1075 en date du 3 décembre 2018 portant règlement de la commande publique, le marché est réservé aux opérateurs qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés, l'avis d'appel à la concurrence étant publié en ce sens.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Mode de consultation

Marché à procédure adaptée

Nomenclature : Classification CPV

98311000-6 Service de ramassage de linge

98312000-3 Service de nettoyage textile

Le marché n'est pas alloti.

3.2. Solution de base

Le dossier comporte une solution de base.

Les candidats devront répondre à la solution de base.

3.3. Variantes

Les variantes sont acceptées. Nécessairement en plus de la solution de base, elles feront l'objet d'une réponse spécifique, c'est-à-dire qu'un bordereau des prix et un acte d'engagement, mentionnés comme étant des variantes, seront signés en plus de l'acte d'engagement de la solution de base.

3.4. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.



Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours ; il court à compter de la date limite pour fixer pour la remise des offres.

ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 01/10/2026 au 30/09/2028.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 01/10/2026.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

5.1 Dossier de consultation des entreprises

5.1.1. Contenu

Les pièces particulières sont les suivantes :

- Règlement de consultation
- Cahier des clauses particulières
- Acte d'engagement
- Tableau des offres de prix annexé à l'Acte d'engagement

Les pièces générales sont les suivantes :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS). Il n'est pas joint au marché ; il est réputé connu des entreprises.

5.1.2. Conditions de retrait

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

Il est téléchargeable sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2. Modalités de remise des offres

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les candidats adressent leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

Toute soumission arrivée après le **06/07/2026 à 17h30** sera exclue de la consultation.



Le dossier de réponse doit être déposé sur le profil acheteur du Pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'attention du candidat est attirée sur le fait que seule la fin de la transmission complète du dossier génère l'accusé du dépôt de pli électronique qui doit intervenir avant la date et l'heure fixées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. La transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout plis transmis au-delà de la date et l'heure limites de dépôt sera considéré comme hors délais.

Si une candidature/offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace le(s) précédent(s) si celui-ci est parvenu avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Les soumissionnaires disposeront d'un système de contrôle des virus informatiques et s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Signature

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les documents signés manuellement pourront être scannés.

Après attribution, les candidats seront informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Dans le cas d'une remise de candidature et d'offres par un groupement d'entreprises, seul le mandataire du groupement sera tenu de signer l'acte d'engagement sous réserve de fournir les habilitations justifiant de sa capacité juridique à signer au nom et pour le compte des autres.

5.3. Contenu des offres

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier complet comportant :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2 téléchargeable sur le site du ministère de l'économie), comprenant entre autres :
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles
 - Les références pour les marchés similaires
 - Les attestations d'assurance
 - Un RIB
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique

Conformément à l'article L2195-4 du code de la commande publique, lorsque le titulaire, en cours d'exécution du marché public, est placé dans l'une des situations mentionnées aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique, le marché sera résilié à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.



Conformément à l'article R2143-13 du code de la commande publique, il est précisé que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ont la possibilité de recourir au DUME, dans le respect des dispositions de l'article R2143-4 du code de la commande publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, conformément à l'article R2144-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

En outre, en application de l'article R2144-7 du code de la commande publique, si un candidat ou un soumissionnaire qui se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ou ne peut produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été classé immédiatement après le sien est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Documents relatifs à l'offre

- Le présent règlement de consultation signé, daté, signé avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire habilité
- L'acte d'engagement complété, daté, signé avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire habilité accompagné du bordereau des prix signé dans les mêmes conditions
- Le Cahier des Clauses Particulières signé dans les mêmes conditions
- Une note méthodologique décrivant l'organisation et les conditions de transport, collecte, tri, blanchissage, marquage, raccommodage, finition et conditionnement ; livraison des différents types de linge.

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

1. Le prix, pondéré à 60 %

2. La valeur technique de l'offre (conformité au cahier des charges, organisation d'exécution des prestations...), pondérée à 40 %.



En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fera par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

Madame Rozenn LE SAUX, Responsable administrative,

EHPAD TY PORS MORO à l'adresse suivante : administrationgestion@porsmoro.fr

Fait à Pont-l'Abbé le 20/05/2026

La Directrice par délégation,

C. DENOUAL-BOLZER.



Le candidat déclare avoir pris connaissance du présent Règlement de consultation

A

Le

Signature et cachet